

Séance solennelle du 28 septembre 2017

CHANGEMENTS DE PARADIGMES, AGRICULTURE ET TERRITOIRES

Discours de clôture

par Michel **CANDAU**

Président de l'Académie d'agriculture pour l'année 2017

La parution en juin 2017 de l'ouvrage de notre Compagnie intitulé : Questions d'agriculture, d'environnement et de société- 100 ans (1915-2015) d'évolution des connaissances et des pratiques au travers des « Comptes Rendus de l'Académie d'agriculture de France » m'a conduit à m'intéresser à l'ampleur des transformations de l'agriculture au cours du dernier siècle, évolutions auxquelles les sciences agronomiques ont largement contribué par la recherche et la formation mais également les académiciens de notre Compagnie grâce à leurs travaux et leur apport dans les débats qu'elles ont suscités.

Je me suis attaché à analyser le paradoxe résultant du fait que cette période s'achève par la mise en cause des modes de production qui ont assuré le succès des politiques successives de modernisation de l'agriculture.

Pour situer cette période dans le temps long de l'évolution de l'agriculture et des territoires ruraux en France, il est nécessaire d'évoquer les dynamiques qui se font jour à partir de la moitié du 19ème siècle. Je commencerai donc par un très bref rappel historique et m'attacherai ensuite à mettre en perspective le mouvement d'idées nouvelles dont les marqueurs symboliques sont en 1992 le Sommet de la Terre de Rio et la réforme de la Politique agricole commune.

La démographie, l'action du pouvoir politique, l'organisation du monde agricole, les progrès scientifiques et techniques, les interpellations sociétales sont à chaque époque des facteurs à considérer dans l'évolution de l'agriculture et de sa place dans la société.

Les réflexions qui suivent sont personnelles et n'ont pas été validées par les instances académiques.

A - Bref rappel historique

1- Avant la 1ère guerre mondiale : les campagnes républicaines

Dans un contexte de migration rurale au profit des villes, facilitée par l'amélioration des voies de communication, l'agriculture est l'objet de toutes les sollicitations par une 3ème République à son apogée :

-1881 : Création d'un Ministère de l'Agriculture de plein exercice par Gambetta traduisant l'attention portée par le pouvoir politique à l'agriculture.

- A partir de 1884 : Reconnaissance des syndicats agricoles et développement d'organismes professionnels, de coopératives, de mutuelles, du Crédit Agricole.

- 1878 : affirmation d'une démarche cognitive en agriculture : la Société Nationale d'agriculture, héritière de la Société Royale d'agriculture est reconnue, elle deviendra Académie d'agriculture de France en 1915.

- 1912 : transformation des chaires départementales d'agriculture, instituées en 1879, en Direction des Services Agricoles (DSA) grande époque de vulgarisation des techniques agricoles.

Des progrès techniques : télégraphie, moteur à explosion contribuent à l'idée de l'émergence d'une société dont le bonheur reposerait sur les bienfaits du progrès technique donc de la recherche (électromagnétisme, ondes hertziennes, radioactivité, travaux de Pasteur).

2. L'entre deux guerres :

Le monde agricole sort bouleversé de la 1ère guerre mondiale : diminution de la population rurale et émergence d'idées nouvelles pour pallier la pénurie de main d'œuvre : mécanisation, modernisation technique des systèmes agricoles, création d'Ecoles Régionales d'Agriculture, de fermes modèles, création de l'Institut de Recherches agricoles au sein du Ministère de l'Agriculture, organisation du contrôle laitier, sélection de variétés pour les principales cultures, usage des engrais, création de structures ayant pour finalité la maîtrise des marchés dont celui du blé et du vin.

Cette période riche en innovations sociales et politiques voit aussi se mettre en place les bases de la protection des appellations d'origine d'abord pour les vins et ensuite pour les fromages. Une autre création doit être soulignée, celle en 1929 de la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC) qui jouera un rôle structurant et catalyseur majeur dans la période suivante.

Cette dynamique des idées nouvelles est stoppée nette par la 2ème guerre mondiale.

3- La révolution silencieuse des campagnes (Titre de l'ouvrage de Michel DEBATISSE) de l'après guerre :

De nombreuses dispositions législatives structurantes sont mises en place pour assurer l'approvisionnement en denrées alimentaires des populations françaises et européennes.

Les textes de mise en œuvre sont inspirés par une vision positive du progrès technique : le mot d'ordre est augmentation de la productivité. A noter que René DUMONT y défend alors l'intensification des systèmes agricoles, la mécanisation des fermes, le retournement des prairies.

Quelques exemples :

- 1946 : Création de l'INRA et démarrage des travaux sur des variétés hybrides françaises plus productives

- Cette révolution agricole de l'après-guerre est portée par un mouvement social de grande ampleur à partir de l'enthousiasme et de la clairvoyance des jeunes de la JAC qui ne se reconnaissant pas dans les dirigeants syndicaux de la FNSEA, créent en 1957 le Cercle National de Jeunes Agriculteurs (CNJA) porté par une idéologie de progrès et d'avènement d'une société nouvelle.

- Transformations des Ecoles régionales d'agriculture en un réseau de lycées agricoles et début de recomposition de l'Enseignement Supérieur Agronomique par la loi d'août 1960.

- Mise en place de la PAC, initiée en 1962 par Edgar PISANI, avec comme principales bases la préférence communautaire, la garantie des prix pour certains produits tels les céréales et le lait, l'organisation des marchés, des aides à l'exportation pour gérer les excédents.

- Transfert de la vulgarisation sous le vocable de développement agricole aux organismes professionnels agricoles par la création au sein des Chambres d'Agriculture de Services d'Utilité Agricole Départementaux (SUAD) et ensuite d'Etablissements Départementaux de l'Elevage (EDE).

- Autre exemple de ce volontarisme techniciste : la loi sur l'Elevage votée en 1966 sous l'impulsion de Jacques POLY qui va permettre au cheptel laitier français de rattraper son retard de productivité, notamment par rapport aux hollandais et aux danois.

Ces éléments et d'autres concourent à une intensification des modes de production : alimentation du bétail, fertilisation chimique, traitements phytosanitaires, amélioration génétique des plantes et des animaux, hygiène vétérinaire. Cette période dite des trente glorieuses, en gros 1950-1980, conjugue croissance agricole avec développement des filières agroalimentaires.

Durant la même période les connaissances scientifiques réalisent des bonds considérables : composition de la matière, informatique et ordinateurs, structure moléculaire et rôle de l'ADN.

4-L'agriculture durable, fondement d'un nouveau contrat social : 1980-2015

Une caractéristique importante de cette période qui a aujourd'hui des conséquences importantes est le repeuplement des campagnes, détecté dès 1980 par Bernard KAYSER de l'Université du Mirail à Toulouse, consistant en une dispersion de l'habitat urbain dans les territoires ruraux avec l'apparition d'une fonction résidentielle des campagnes.

Dans le même temps le mouvement de diminution des actifs agricoles se poursuit avec un accroissement de la surface cultivée et de la compétence technique des agriculteurs et une grande diversité d'options dans les modes de production.

Certains chercheurs de l'INRA insistent sur la rationalité à accorder à cette diversité des options prises par les agriculteurs : pour eux, l'exploitation doit être « vue comme un système, combinant un système humain d'information et de décision et un système technique de production ». Ce corps conceptuel émerge au sein d'équipes de recherches qui vont générer le Département « SAD » de l'INRA (Systèmes Agraires et Développement, aujourd'hui Sciences pour l'Action et le Développement) créé en 1980. Dès 1975, le rapport POLY pour une agriculture plus économe et plus autonome ouvrait le débat sur les limites du productivisme et sur le repositionnement de la recherche agronomique. Refonder l'approche scientifique des

questions agricoles en plaçant l'agronome non seulement en position d'acteur et de prescripteur mais d'observateurs et d'accompagnateur des rationalités à l'œuvre, est l'objectif commun à l'équipe pluridisciplinaire rassemblée autour de Jean-Pierre DESFONTAINES, Pierre Louis OSTY et d'économistes et zootechniciens de l'ENSAA de Dijon. A la fin des années 70 ce n'est qu'une poignée de francs-tireurs comme Bertrand VISSAC ou Claude BERANGER qui sont en pointe dans la demande de valorisation de la pluridisciplinarité, voyant en elle non une simple juxtaposition temporaire de compétences mais bel et bien un principe épistémologique fort : l'approche systémique du système « famille-exploitation » et la réhabilitation de l'approche holistique du développement agricole. Ces notions, à l'origine à contrecourant des mots d'ordre de modernisation, inspirent progressivement les logiques de développement des chambres d'agriculture et les programmes de formation et d'enseignement agricole au cours des années 80.

Les États Généraux de l'Agriculture, tenus dans toute la France en 1982, avaient déjà permis de détecter la diversité des aspirations et des options et de reconnaître l'existence de différents types d'agriculture : agriculture biologique, agriculture raisonnée, agriculture fermière, agriculture conventionnelle... A l'échelle des organisations professionnelles, la pluralité syndicale finit par s'imposer en tant que fait politique. En parallèle, émerge la notion de développement durable qui fait son apparition officielle dans le discours politique lors de la publication en 1987 du rapport demandé par les Nations unies à la commission présidée par Gro Harlem BRUNDTLAND, premier ministre norvégien, dans le cadre de la préparation du Sommet de la Terre de Rio-de-Janeiro, qui l'a consacré cinq ans plus tard en juin 1992. Cette Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement.

Cela dit, la prise en compte des impératifs environnementaux a été particulièrement laborieuse dans le secteur agricole français, en dépit de l'appel prémonitoire lancé en 1978 par Jacques POLY pour une agriculture « plus économe et plus autonome ». La mise en place dans le cadre européen, à partir de 1985, des premières mesures agri-environnementales (MAE) n'est pratiquement pas suivie d'effet en France. L'impulsion décisive sera donnée en 1992 par la réforme de la Politique agricole commune avec la mise en place de quotas, l'imposition de la mise en jachère d'une part des surfaces de chaque exploitation et d'aides compensatoires directes aux agriculteurs dans le but de limiter la progression des quantités produites qui a sonné le glas de la période productiviste qui prévalait jusqu'alors.

Dans la loi d'orientation agricole de 1998, inspirée par notre confrère Bertrand HERVIEU, la création de contrats territoriaux d'exploitation traduit le caractère multi fonctionnel des activités agricoles et la demande sociétale de plus en plus pressante d'une prise en compte des exigences environnementales et de sécurité sanitaire des aliments. Derrière le discours de développement durable et d'agriculture durable c'est donc en fait un nouveau contrat social qui est proposé aux agriculteurs, entre les agriculteurs et la société.

L'accord de Luxembourg entre les ministres de l'agriculture de l'Union européenne, en 2003, est en correspondance avec les tendances lourdes en faveur d'une part de la prise en compte des exigences environnementales par les modes de production agricole et d'autre part de l'exercice libre des marchés avec un retrait de la puissance publique se traduisant par l'abandon des outils d'intervention et de régulation des marchés agricoles. Les aides sont désormais découplées de l'acte de production et la notion de leur conditionnalité liée à un respect des bonnes pratiques agricoles en matière d'environnement, de sécurité sanitaire et de bien-être animal est instaurée. L'accent est ainsi mis sur les mesures agro-environnementales instaurées à partir de 1992. Enfin

l'Europe impose une modulation des aides, c'est à dire un transfert des aides du premier pilier du budget de la PAC vers le second pilier qui finance les politiques de développement rural.

En 2009, un nouveau virage est pris avec le Bilan santé de la PAC, bilan prévu dans les textes dès la signature de la réforme de 2003. Le gouvernement annonce de nouvelles dispositions visant à une réorientation sur 3 ans des aides de la PAC : le dispositif repose sur la ponction d'une part très significative des aides directes (de l'ordre de 20 à 25%) allouées aux grandes cultures, mais aussi à l'élevage bovin intensif lait et viande pour les réorienter en partie vers les zones d'élevage extensif et de montagne. Ce prélèvement servira également à créer des outils de couverture des risques climatiques et sanitaires et à renforcer le financement des mesures en faveur de l'agriculture biologique, la production de plantes riches en protéines, la diversification des cultures dans les assolements. Ce bilan de santé concède aux états membres davantage de souplesse dans les modalités d'application de la PAC.

En 2014, une nouvelle réforme de la PAC a consacré une révision des objectifs et des moyens des deux piliers avec un dispositif de paiement européen à étages avec beaucoup de flexibilité pour les états. Pour la France, le 1er pilier comprend un volet verdissement avec 30% des aides directes liés au respect de trois mesures agro-environnementales : diversification des cultures, maintien des prairies permanentes, préservation de Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE).

La sortie des quotas laitiers en 2015 et celle des quotas sucriers ensuite a enclenché une étape supplémentaire dans le processus de libéralisation de l'agriculture. En conséquence les productions sont désormais soumises à une plus forte volatilité des prix. La crise actuelle que traverse l'agriculture invite à repenser les mécanismes de gestion de crise et les outils de régulation du marché. Le groupe PAC de l'Académie a fait des propositions pour une PAC renouvelée qui intègre gestion des marchés, prévention des risques et protection de l'environnement. Les Etats généraux de l'alimentation seront ils le signe précurseur d'un changement de paradigme de la PAC s'interroge notre confrère Lucien BOURGEOIS ? Le fait que la Commission européenne ait lancé le 16 août 2017, à l'instar de l'exécutif français, une consultation publique à l'échelle de l'UE sur la manière de rendre la chaîne d'approvisionnement alimentaire plus équitable est peut-être un signe d'une réflexion européenne allant dans ce sens.

B - Quels nouveaux horizons ?

1-Tendances conceptuelles : produire mieux et plus avec moins

Autour des années 2010, l'agriculture comme la société est en crise. Une crise profonde, une crise économique mais aussi une crise identitaire car tout ce qui était vrai et certain voilà quelques années ne l'est plus avec pour conséquence que les piliers sur lesquels reposaient nos systèmes économiques et plus globalement nos modes de vie s'effondrent entraînant malaise, confusion, incertitudes, craintes.

Débuté en 2007, le Grenelle Environnement a pris acte que la France traverse une crise climatique et écologique de grande ampleur et a conduit à proposer des actions à mettre en œuvre en faveur de l'écologie, de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité traduites dans 2 lois programme Grenelle 1 (2009) et Grenelle 2 (2010). Il a été le déclencheur de nombreux changements et évolutions dont certains en relation avec l'agriculture et l'alimentation et d'interrogations toujours en suspens concernant les OGM, les biocarburants, les pesticides par exemple.

A partir de 1999, les scandales alimentaires (vache folle, fièvre aphteuse, poulet à la dioxine) vont servir de catalyseur à une prise de conscience d'un système de production complexe et anxiogène. Si des progrès remarquables ont été faits en matière de sécurité alimentaire et de traçabilité des produits, le scandale de «la viande de cheval» a ouvert une nouvelle brèche dans la rupture de confiance du consommateur vis à vis des acteurs des filières. La suspicion touche pêle-mêle les décideurs politiques, les chercheurs, les producteurs. Les médias, tout particulièrement télévisuels, jouent un rôle nouveau de propagation des alertes et de l'émotion par l'image, renforcés par le rôle croissant du web.

Ces crises alimentaires sont d'un type nouveau, non plus d'approvisionnement mais de confiance. En ce sens il faut mettre en avant un changement fondamental de paradigme dans l'organisation de la production : d'un côté des flux de matières qui circulent depuis les champs, les serres et les élevages jusqu'aux consommateurs via les entreprises agroalimentaires (coopératives ou privées) et les sociétés de distribution selon la logique des filières, de l'autre les flux d'informations qui remontent des consommateurs via leurs actes d'achat et des citoyens via la manifestation de leurs opinions et de leurs aspirations par l'intermédiaire de leurs organisations politiques, syndicales et associatives. Or fait nouveau ce sont de plus en plus les flux d'information qui conditionnent les flux de matières. Ce changement de paradigme doit être pris en compte par la formation, l'enseignement et la recherche.

Tout particulièrement, les questionnements concernant l'agriculture, les firmes mondiales de biotechnologies et d'agroalimentaire, la santé et l'environnement, etc., se cristallisent autour de l'ADN et des OGM, catalyseurs des interrogations sur le sens du progrès scientifique et des développements technologiques, ce qui oblige à revisiter les fondamentaux adoptés antérieurement, qu'il s'agisse de les confirmer ou de les infirmer. L'approche systémique est une grille de lecture qui prépare aux changements de paradigmes qui s'annoncent.

2- Changements de paradigmes

C'est dans ce contexte aux multiples interrogations qu'autour des années 2015 plusieurs événements vont profondément modifier tant au niveau français qu'europpéen les relations agriculture, société et territoires.

La loi d'Avenir de l'agriculture de 2015 et l'ensemble des textes législatifs et réglementaires la complétant ont visé à développer et à accompagner des systèmes de production agricole à la fois productifs, compétitifs, économes en ressources et respectueux de l'environnement, en d'autres termes rechercher la triple performance économique, sociale et environnementale.

Pour notre confrère Jean Marc MEYNARD, bien loin d'une simple fusion entre écologie et agronomie, l'agroécologie apparaît comme un projet innovant qui se positionne à la fois dans le champ des sciences de la nature, des sciences économiques et sociales, de la politique et de l'action. Cette vision intégrée de l'agroécologie met en exergue la dimension territoriale des processus écologiques et la nécessité d'une gestion collective des ressources territoriales.

Le forum économique de Davos en 2016 en choisissant pour thème la quatrième révolution industrielle, celle du digital et de l'intelligence artificielle, a mis en évidence la vague technologique qui faite de numérique mais aussi de robotique, d'internet, d'automatisation, d'ordinateurs surpuissants, de biotechnologies déferle sur l'économie mondiale. L'agriculture n'échappe pas au bouleversement de l'économie numérique. Cette technologie disruptive doit permettre d'accompagner la transition écologique pour produire plus avec moins. Instituts de recherche et industriels du monde agricole s'emparent des outils numériques pour élaborer des

outils d'aide à la décision et de pilotage technique et stratégique des exploitations et des cultures permettant grâce à une agriculture et à un élevage de précision de gérer au plus juste les intrants. Applications, services, données, robots, drones modifient les usages, les modes de production, la relation du producteur à son environnement, la relation du producteur aux consommateurs. Avec le déploiement du numérique, de nouvelles formes de collaboration et d'organisation issues du partage des données et d'informations viennent donc booster ce besoin de dynamique partout sur les territoires.

Selon l'expression de notre confrère Michel GRIFFON, « Intervenant directement dans l'écosystème, l'algorithme acquiert ainsi le statut de fonctionnalité écologique. C'est une nouvelle forme d'anthropisation de l'écosystème. Les sociétés doivent être capables de maîtriser et de garder la réalisation des opérations et le contrôle sur ces algorithmes ».

L'organisation des collectivités territoriales a été marquée depuis 2010 par des réformes ayant des conséquences sur leurs contours et leurs attributions.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) institue au niveau régional une conférence territoriale de l'action publique et crée par ailleurs un nouveau statut de métropole afin de permettre aux agglomérations de plus de 400000 habitants d'exercer pleinement leur rôle en matière de développement économique, d'innovation, de transition énergétique et de politique de la ville.

La loi du 16 janvier 2014 conduit à une nouvelle définition des régions métropolitaines qui passe de 21 à 13 régions à partir du 1er janvier 2016.

Enfin la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) augmente les compétences des intercommunalités, recentre l'action des départements sur la solidarité sociale et territoriale et renforce les responsabilités des régions en matière économique.

Cette loi, en précisant que le développement économique est de compétence régionale, a mis les régions au centre des problématiques du développement de l'agriculture et de l'élevage. La loi d'Avenir de l'agriculture a modifié le processus de constitution des programmes de développement ruraux (PDR) en instaurant leur élaboration conjointe par le préfet de région et le président du conseil régional. Le transfert aux régions de la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) consacre leur rôle de véritable pilote des politiques d'agriculture et de développement rural à l'échelon régional. Ce sont les chambres régionales d'agriculture qui sont les interlocuteurs représentant du monde agricole auprès des conseils régionaux.

Communiquer avec la société : l'évolution sociétale se traduit par des préoccupations croissantes en matière d'environnement (changement climatique, gestion de la ressource en eau, biodiversité, transition énergétique), d'alimentation, de relations entre l'homme et l'animal. Ce sont des tendances lourdes, rechercher une meilleure compréhension entre le monde agricole et la société figure parmi les défis à relever.

Les révolutions scientifiques et technologiques sont à l'origine d'une évolution du rapport entre la société et la science. Répondre à une interrogation d'éthique et d'acceptabilité sociale de ces innovations est indispensable.

Je partage l'avis de notre consœur Louise FRESCO, Présidente de l'université de Wageningen, lorsqu'elle écrit : « Peut-être que le plus grand défi pour assurer la production alimentaire mondiale ne réside pas dans le développement de technologies ou de nouveaux systèmes de gestion de la production agricole. Les racines du succès de l'agriculture se situent peut-être dans notre capacité à communiquer avec la société. Tous les acteurs de l'agriculture (agriculteurs, scientifiques, distributeurs, responsables politiques) doivent apprendre à sentir les orientations des débats de société. Quant à moi il me semble que cela pourrait devenir le plus grand défi européen à relever dans un avenir proche ».

L'ensemble de ces changements de paradigmes (agroécologie, numérisation de l'agriculture, réforme territoriale, évolution sociétale) crée une nouvelle donne scientifique, technique, économique, politique, sociétale qui va conditionner les futurs possibles d'une agriculture en transformation profonde en particulier dans ses rapports au territoire.

3-Agriculture et territoires : futurs possibles

L'ancrage territorial

Dans la mesure où les régions ont été renforcées dans leur mission de développement économique et de développement rural en tant qu'autorités de gestion du 2ème pilier de la PAC, elles seront conduites à renforcer le niveau de leurs interventions sur les politiques agricoles, agroalimentaires et forestières. On assiste donc à une évolution avec la coexistence inédite d'un niveau national qui gère les aides directes de la PAC et d'un niveau régional qui gère la totalité du FEADER. Ce processus d'ancrage territorial devient donc majeur dans ce contexte de décentralisation. Les territoires prennent une importance stratégique dans les domaines sociaux, économiques, politiques, culturels qui jusqu'alors étaient orientés par les instances nationales. Le monde agricole (54% de la surface métropolitaine est utilisée par l'agriculture) a donc obligation à s'insérer dans le nouveau tissu des structures et réglementations.

Cette contrainte est en même temps une opportunité de se faire entendre des sensibilités urbaines et une occasion de construire des liens nouveaux qui ont été analysés et mis en évidence dans les trois colloques décentralisés sur l'élevage que notre Compagnie a organisés en 2015 lors du Space à Rennes, lors du sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand, lors du salon Agrimax à Metz, notamment pour optimiser l'ensemble des débouchés des productions animales. Ces manifestations ont démontré que l'échelon régional permet des échanges constructifs entre professionnels et citoyens, cette dimension territoriale de l'acceptabilité sociale valorise les acteurs économiques en évitant les caricatures généralistes et souvent philosophiques habituelles.

Fortes de ces responsabilités, les régions sont désormais invitées à se doter d'outils de planification territoriale et à élaborer, en lien avec les services décentralisés de l'Etat et les acteurs socioprofessionnels leurs propres politiques alimentaires et de développement agricole local, opérationnalisés par des programmes régionaux de développement dédiés à l'économie rurale, à l'alimentation, à la formation agricole et à l'emploi des jeunes, à la formation continue des actifs ou encore à l'entrepreneuriat.

Ce contexte impactera de nombreux secteurs et conduira à se poser de nombreuses questions, par exemples :

- Comment faciliter l'ancrage durable des dispositifs de formation et l'insertion dans leur territoire ?

-Quelle structuration au niveau régional de la représentation de la profession agricole auprès des exécutifs régionaux ?

- Comment co-construire la recherche avec les régions pour le développement durable des territoires et concilier la dualité de la recherche agronomique qui doit orienter ses moyens autour de pôles d'excellence et rester ancrée sur les finalités économiques d'un territoire (Les projets de recherche Pour et Sur le Développement Régional et les laboratoires d'Innovation Territoriale en sont des exemples) ?

- Quelle stratégie d'ancrage territorial et d'internationalisation pour les entreprises agroalimentaires coopératives et privées ?

Ce changement de paradigme se traduisant par une régionalisation de l'appareil de l'Etat pour le 2ème pilier de la PAC permet à la France de se rapprocher au niveau européen du modèle des pays « régionalisés » comme l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Italie. La politique agricole fournit également une bonne illustration de cette tendance repérable dans les politiques communautaires et nationales : la prise en compte des territoires par des zonages permettant de réserver certaines aides à des espaces particuliers.

On peut s'attendre à ce que ce changement de paradigme conduise les régions à se révéler comme des espaces de fortes tensions car s'y affrontent deux mouvements opposés : le premier est celui qui résulte des acteurs et des institutions régionaux qui ne peuvent être réduits à de simples décalques des élites dirigeantes nationales mais apparaissent aussi comme des expressions représentatives des sociétés régionales dans leur diversité et de plus très mobilisés. Le second mouvement est le blocage possible des acteurs et des institutions régionales par le contrôle qu'ils peuvent subir par différents échelons de pouvoir central.

L'Innovation et la compétitivité des filières agroalimentaires

Nous avons vu que la structuration des filières s'était inversée passant d'une logique dite « de la fourche à la fourchette » à une exigence dite de la « fourchette à la fourche », on peut aussi dire du marché au territoire tant la logique de production est éminemment reliée aux acteurs du territoire, à son environnement, son climat, son sol, ses hommes, sa culture.

Pour illustrer ce changement de paradigme, j'ai choisi de présenter le concept original des agrochaînes développé par le pôle Agrisud-Ouest Innovation et qui s'applique aux chaînes de production que l'on retrouve dans beaucoup de régions françaises et européennes. Cette vision inversée consiste à tout d'abord analyser les attentes futures du marché et des consommateurs puis à remonter chaque maillon de la chaîne en passant par la transformation (alimentaire et non alimentaire), la collecte, la sélection, la production et ce jusqu'au territoire et à l'agriculteur. En intégrant la demande sociale, le développement durable et la recherche-innovation, les agrochaînes permettent de créer, par l'innovation, de la valeur ajoutée à chaque maillon.

Ce concept est intéressant car il casse les codes classiques de l'approche filière et pose comme premier maillon celui du marché. Il s'agit bien de construire des chaînes d'action pour mieux réfléchir l'innovation et de s'appuyer sur une démarche *bottom up* en partant des attentes, des besoins et des usages des consommateurs français ou étrangers pour penser la création de valeur ajoutée tout au long de l'agrochaîne. Une référence forte dans cette approche est faite aux territoires et même aux terroirs où les coopératives par exemple trouvent ce qui fait leur force sur les marchés internationaux (typicité, qualité et traçabilité des produits). Cette démarche, alliant tradition et productivité, implique également ouverture, collaboration, partenariats,

alliances entre acteurs économiques, professionnels, académiques et a pour ambition de gagner des marchés à l'échelle nationale et internationale grâce à la compétitivité générée.

La stratégie alimentaire territoriale et l'économie des territoires

Pour améliorer notre solde de la balance commerciale, l'autre levier complémentaire du précédent, est de substituer aux importations de la production locale : c'est la reconquête du marché intérieur avec ses impacts sur l'économie des territoires.

Notre confrère Jean-Louis RASTOIN propose comme cadre stratégique de mise en œuvre du potentiel de nos Industries agro-alimentaires la notion de système alimentaire territorialisé (SAT) pouvant être défini « comme un ensemble de filières agro-alimentaires répondant aux exigences du développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale ».

Il s'intègre donc dans une gouvernance territoriale aux multiples acteurs facilitateurs (collectivités, chambres consulaires, associations, interprofessions, coopératives...) dont le souci est le rayonnement du projet à l'échelle nationale et internationale.

La mise en place des projets alimentaires territoriaux, dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA) est à l'ordre du jour des travaux des Etats généraux de l'alimentation et s'inscrit dans la même logique d'une nouvelle stratégie agroalimentaire avec une différenciation des produits par la qualité, la spécificité mais aussi l'ancrage culturel et l'origine territoriale.

Il n'est donc pas étonnant que l'Association des Régions de France espère et attende que ces EGA soient l'occasion d'installer durablement un dialogue entre les acteurs privés des filières, l'Etat et les Régions. C'est dans ce cadre que les régions souhaitent avoir la capacité institutionnelle de piloter et de coordonner de véritables stratégies alimentaires régionales et que leur soit confié le pilotage de l'accompagnement des entreprises, notamment le soutien aux investissements.

S'il y a consensus pour aller vers une alimentation durable, les systèmes alimentaires répondant à ses exigences seront probablement hybrides entre un système agro-industriel qui s'ancrera davantage dans les territoires et des systèmes locaux qui sauront dépasser leurs limites pour exporter. Je partage donc l'avis de notre Confrère Guillaume BENOIT pour qui « des stratégies d'agricultures plurielles apportant des réponses adaptées à la grande diversité des territoires et permettant un développement global tout en favorisant les opportunités du commerce international méritent d'être étudiées et approfondies ».

Ce sont les objectifs du nouveau groupe de travail de notre Compagnie « Transitions alimentaires, filières, territoires » qui s'attache à analyser les différentes composantes de ce changement de paradigme que représenterait la conception d'un véritable plan stratégique de l'agro-alimentaire en France, en Europe et dans le monde.

L'enseignement agricole

Les changements de paradigme dont nous venons de parler ne peuvent pas être sans conséquences sur les méthodes et le contenu de l'enseignement agricole technique et supérieur : enseigner à produire autrement mais surtout à penser autrement dans un monde agricole où créativité et innovation est une des clés des défis à relever pour notre filière alimentaire.

Cette problématique est en particulier celle de l'enseignement technique agricole avec un souci spécifique de formation des agriculteurs et de formation aux métiers de demain. Enseignement supérieur et enseignement technique agricole se doivent de plus en plus de développer des relations entre eux et de contribuer au développement des territoires dans lesquels ils sont implantés.

Recherche et innovation, attentes sociétales, ancrage territorial, ouverture à l'international sont des marqueurs de l'enseignement agricole de demain affichés par la DGER. Répondre à ces exigences requiert pour la formation une approche systémique et souvent interdisciplinaire pour traiter de problématiques complexes et multifactorielles.

Des lieux de convergence et des espaces d'accueil d'entreprises innovantes sont en cours de création regroupant un pôle de recherche et d'expérimentation, un pôle économique (start-up, jeunes talents et entreprises), un pôle d'échanges et de formation passerelle entre les savoir-faire et les compétences existantes. Ces pôles d'innovation coordonnent des initiatives de projets collaboratifs au niveau régional, national et international permettant interdisciplinarité, pluridisciplinarité et transpluridisciplinarité, connectant les « sciences dures » et les sciences humaines.

C'est ainsi qu'à Paris Saclay l'Institut de convergences « changement climatique et usages des terres » porte sur les questions d'agriculture, de biodiversité, de sols et de changement climatique, qu'à Montpellier la recherche, le numérique et l'agriculture s'unissent autour de Digit Ag, qu'à Dijon AgrOnov est dédié à l'agro-écologie, que Massy AgroParisTech a inauguré le 30 mai dernier son Food'Inn Lab, nouvel incubateur de start-up.

En conclusion :

En ce début du 21ème siècle, notre réflexion doit s'insérer dans un paysage profondément modifié par les évolutions du monde et de la science, les comportements d'achat des consommateurs, les aspirations des citoyens sans oublier les questions devenues majeures du changement climatique et de la démographie mondiale.

Les changements de paradigmes dont nous avons souligné la nature et l'ampleur doivent être pris en compte dans la réflexion sur un plan stratégique pour notre Compagnie à laquelle vient de nous convier le Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture :

- Comment traduire et concilier l'affrontement entre les problèmes technoscientifiques de l'agriculture, les difficultés sociales d'une partie du monde agricole et les aspirations sociétales ?
- Quelles stratégie d'amplification et de diversification de notre ancrage territorial ?
- Comment mieux assurer notre ambition de rendre intelligible par les citoyens tout ce qui concerne notre domaine de compétences et notre vocation à jouer un rôle de médiation dans les grands débats sociétaux ?

Je conclurais par une citation d'Edgar Pisani qui prouve « toute l'actualité de sa pensée » pour reprendre le titre du colloque qui aura lieu le 9 octobre à l'Assemblée Nationale :

**« L'Agriculture n'est que l'expression à un moment donné
et dans le champ agricole de l'état d'une société ».**